

DÉPARTEMENT DU NORD

---*---

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

---*---

CANTON DE LE CATEAU

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE

BUSIGNY

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'OCCE de l'école Jacques Prévert.

Séance ORDINAIRE

10 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire, à la suite de la convocation du 03 janvier 2024, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Président : Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 19

13 présents : Didier MARÉCHALLE, Maire, René SCALTEUX, 1^{er} adjoint, Nicole GOURMEZ, 2^{ème} adjoint Christophe LEBRUN, 3^{ème} adjoint, Francine RICHEL, 4^{ème} adjoint, Franck DEFOSSEZ, Marie-Françoise BUISSET, Stéphane LEBLEU, Pierre CZERIBA, Chloé GOMANNE, Christian PECQUEUX, William LEMAIRE, Annie WYART.

1 absente excusée : Cécile COLPIN

2 absents : Hervé SÉRUSIER, Angèle DUPUY

3 Procurations : Mr Julien GOEMAERE à Mr Christophe LEBRUN
Mme Marie-Thérèse DESICY à Mr William LEMAIRE
Mme Fabienne DUBUS à Mr Christian PECQUEUX

Secrétaire de séance : Madame Annie WYART.

Monsieur le Maire explique que Monsieur le Directeur de l'école Jacques Prévert a cassé son portable durant la classe scolaire et qu'il sollicite la prise en charge de la réparation qui a été réglée par l'OCCE de l'école. De ce fait, il sollicite une subvention exceptionnelle de 127,00 € afin de couvrir la réparation du-dit téléphone.

Après délibération, à 12 POUR, 2 CONTRE et 2 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle de 127,00 € à l'école Jacques Prévert.

Cette subvention sera mandatée à l'article 6574 de la section de fonctionnement.

Ainsi fait en séance le jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Didier MARÉCHALLE

